

M. 2018 -

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le 04 AVR. 2018

ID : 084-218400562-20180328-2018_01_01-DE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018
DELIBERATION N° : 2018.01.01

OBJET : DECISIONS DU MAIRE

NOMENCLATURE : 5 – Institutions et vie politique / 5.4 – Délégation de fonctions / 5.4.1 – Délégation de l'assemblée délibérante

Date de convocation :
21 Mars 2018

Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Représentés : 06
Non représenté : 01

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,



L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit mars à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Étaient présents : L.BISCARRAT – Maire / J.C.AILLOT – C.MAFFRE – G.A.FLEURY – G.CLEMENSON – A.DEL BASSO – F.PANZA – M.QUESTA – Adjoint / M.CHRETIEN – G.RATAJEZAK – H.FAURE – C.ORTIZ – P.RELING – P.R.MARTIN – T.VERMEILLE – M.C.FOLIO – L.BUFFA – P.BELMONTET – S.VANDEVOORDE – P.VERGER – Conseillers municipaux

Excusés représentés : L.CHAVANY par C.ORTIZ / A.PERIN par J.C.AILLOT
A.SCIACQUA-LERIDON par G.CLEMENSON / S.CAPPEAU-FREJABUE par G.A.FLEURY
S.MOLINET-LECLAIRE par P.R.MARTIN / S.TRIBOLET par T.VERMEILLE

Excusée non représentée : E.CRETIN-RAFFET

Secrétaire de séance : Michel CHRETIEN

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER – Directrice Générale des Services ne participant pas aux débats

Conformément à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations du Conseil Municipal, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en application de la délibération n° 2014.03.03 en date du 16 Avril 2014 lui donnant délégation de pouvoir.

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé et le rapport présentés par M. le Maire,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil Municipal du 16 Avril 2014 lui donnant délégation de pouvoir,

CONSIDERANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Après en avoir délibéré,

- **DONNE ACTE** à M. le Maire de sa communication des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations de pouvoir à savoir :

M. 2018 -

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le 04 AVR. 2018

ID : 084-218400562-20180328-2018_01_01-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
28 MARS 2018**

N° : 2018.01.01

- * Décision n° 2017-D-018 du 13 Décembre 2017 – Contrat d'assurance dommages aux biens avec la SMACL pour un montant de 8 666 € TTC
- * Décision n° 2017-D-019 du 13 Décembre 2017 – Contrat d'assurance responsabilité civile avec la SMACL pour un montant de 2 257 € TTC
- * Décision n° 2017-D-020 du 13 Décembre 2017 – Contrat d'assurance flotte automobile avec GROUPAMA pour un montant de 3 575 € TTC
- * Décision n° 2018-D-001 du 8 Janvier 2018 – Souscription d'un marché de maîtrise d'œuvre avec la société Arch'Eco et M. Eric MOUSSEUX pour la mise aux normes de sécurité et accessibilité de l'école Frédéric Mistral pour un montant de 14 760 € TTC.
- * Décision n° 2018-D-002 du 18 Janvier 2018 – Souscription d'un marché public de fourniture courantes et services avec la société ORANGE SERVICE AUTOMOBILES – Concessionnaire Renault à ORANGE - pour l'acquisition d'un véhicule électrique de type berline et d'un véhicule électrique de type utilitaire d'un montant de 34 351.42 € TTC.
- * Décision n° 2018-D-003 du 8 Février 2018 – Signature d'un contrat de mission de coordination sécurité et protection de la santé avec la société DEKRA concernant la réhabilitation énergétique de 4 bâtiments pour un montant de 4 270.50 € TTC.
- * Décision n° 2018-D-004 du 8 Février 2018 – Signature d'un contrat de contrôle technique avec la société DEKRA pour le contrôle technique concernant la réhabilitation énergétique de 4 bâtiments, pour un montant de 8 580 € TTC.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme le 29 mars 2018,

Le Maire,
Louis BISCARRAT



NOTIFICATION : le 09 / 04 / 2018 à :

- Comptabilité
- DST / Secrétariat Technique